

De quoi parle-t-on ?

Le contrat RC Pro – Tous risques Bien-être permet de protéger les professionnels du Bien-être contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle.

De qui parle-t-on ?

Professionnels et entreprises

- De toutes tailles, **jusqu'à 1Md€ de chiffre d'affaires**
- Preneur d'assurance situé en **France**, Filiales **Monde entier**

Quelles sont les activités couvertes par le contrat Hiscox ?

Activités « cibles »	Activités « exclues »
Plus de 400 activités référencées à ce jour, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Acupuncture • Aromathérapie, Arthérapie, Luminothérapie... • Coaching • Coiffeur • Feng shui • Hypnothérapie • Massages (Ayurveda, modelage, massage californien, suédois, Amma, Hawaïen, Thaï...) • Neurotraining • PNL • Posturologie • Psychomotricien • Réflexologie / Relaxologie / Sophrologie • Tai Ji Quan / Yoga / Qi Gong / Shiatsu (Watsu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Professions médicales • Ostéopathie (humaine ou animale) • Dermo-pigmentation / tatouage permanent • Kinésiologie / Ortho-kinésiologie • Injections de Botox et autres substances • Cryothérapie (cryolipolyse, lipocryothérapie, lipocontrast...) • Phytothérapie / Vitaminothérapie • Fabrication et vente de produits

2 typologies d'offre

Extranet MyHiscox :

- Activités étendues
- CA maximum : 5M€
- Limite de garanties : 3M€
- Garanties standards

Souscription sur-mesure :

- Toutes activités
- Toutes taille d'entreprises
- Garanties sur-mesure
- Couverture large et montants de garantie adaptés

Quelles sont les principales garanties du contrat Hiscox ?

RC professionnelle	Garanties « Avantage Plus »	Garantie optionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels • Dommages matériels • Manquement contractuel et faute professionnelle • Violation des droits de propriété intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte à votre réputation • Remplacement d'un homme clé • Contestation de créance 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection juridique

Principaux frais pris en charge

- Frais de défense
- Dommages et intérêts
- Frais additionnels et correctifs
- Remboursement des frais engagés dans le cadre des garanties Avantage Plus

Exemples de mise en cause possible

Responsabilité Civile Professionnelle :

- **Défaut de conseil** dans un programme de remise en forme inadapté aux besoins et/ou capacités du client.
- **Dommage corporel** lors de l'utilisation par un coiffeur d'un nouveau produit de décoloration.
- **Perte de données confiées** par son client suite à une mauvaise manipulation.

Garanties Avantages Plus :

- **Propos négatifs tenus publiquement par le client d'un assuré** nécessitant des frais de restauration de son image.
- **Remise en cause par un mandataire judiciaire** d'un paiement reçu par l'assuré avant la procédure collective d'un de ses clients (créance contestée).

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise

- Plus de 30 ans d'expérience en assurances RC Professionnelle

Produit

- Garantie « Tous sauf » sans sous-limite
- Garanties "dommages" intégrées d'office (« Avantages Plus »)

Équipe

- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion
- Haute qualité de gestion des sinistres
- Outil de souscription en ligne performant : MyHiscox

Comment aller plus loin dans / améliorer / compléter la protection de vos assurés ?

Hiscox vous permet de souscrire de manière modulaire, c'est-à-dire de proposer un contrat global, régi par des Conditions Générales communes et composé de modules autonomes, pouvant être souscrits ou résiliés séparément (RC Pro, RC Exploitation, Cyber, Responsabilité des Dirigeants, Locaux professionnels, Matériel informatique).

Quelles questions peut vous poser un assuré/prospect ?

Est-ce que je suis couvert pour les risques locatifs relatifs au box que j'occupe une fois par semaine pour réaliser ma prestation ?

Non, il ne s'agit pas d'un risque couvert en RC professionnelle. Ces risques sont garantis par le module RC Exploitation, si l'assuré l'ajoute à son contrat.

Est-ce que je suis couvert sur je réalise mes missions de thérapie à distance ?

Oui, que les activités soient réalisées dans les locaux de l'assuré, chez son client, chez un tiers ou à distance.

Est-ce que vous garantissez l'équithérapie ?

Oui, nous garantissons toute forme de thérapie (équithérapie, hypnothérapie, luminothérapie...), à partir du moment où le professionnel répond aux exigences de formation, diplôme ou expérience prévus au contrat.

Le saviez-vous ?

Les métiers du Bien-être représentent :

- Plus de **300.000 entreprises**
- Plus de **550.000 salariés**
- **133 Mds€ de** chiffre d'affaires
- Une croissance de **8 à 12%** par an depuis 2010

Le Yoga par exemple :

- **10M** de français pratiquants en France
- **420M€** de chiffre d'affaires

Sources : Global Wellness Institute / Eloha 2022, INSEE